

## FINANCES

# Décision n°2025-181 : Mise à disposition d'un logiciel de suivi de la fiscalité auprès des communes membres - Convention entre Grand Lac et la Commune de Drumettaz-Clara

1 DOCUMENT - Publié le 24 juin 2025

**DÉCISION**  
N° 2025-181  
Président M. Z. J. J. J. J.  
Public / Numéro de  
Document : 24-2025-181  
Date : 24 JUN 2025

**PROJET**  
Mise à disposition d'un logiciel de suivi de la fiscalité auprès des communes membres  
Convention entre Grand Lac et la Commune de Drumettaz-Clara

Le Président de Grand Lac,

- M. le conseiller général (24-2025-181) en sa qualité de maire de la commune de Grand Lac,
- M. le conseiller général (24-2025-181) en sa qualité de maire de la commune de Drumettaz-Clara,
- M. le conseiller général (24-2025-181) en sa qualité de maire de la commune de Clara

Constatant que Grand Lac a fait l'objet d'un projet d'aménagement et d'exploitation pour un logiciel de suivi de la fiscalité,

- Proposant une demande de renouvellement des contrôles sur les deux dernières années,
- Cet objectif est accompagné de la mise en place de deux types de tests,
- Renouveler le suivi et l'analyse de l'activité,
- Réaliser un travail conjoint entre les deux collectivités pour améliorer l'application de la fiscalité entre les deux communes.

Constatant que Grand Lac a obtenu de l'Etat une convention d'assainissement à laquelle il a procédé pour la mise en place d'un logiciel de suivi et d'analyse de la fiscalité dans le cadre de la loi de finances 2025,

**DÉROGATION :**

**ANNEXE 1 : MISE À DISPOSITION DU LOGICIEL INFORMATIQUE**  
Le Président de la commune de Drumettaz-Clara fournit un logiciel à la forme de l'Annexe 1.

**ANNEXE 2 : GRATUITÉ**  
Le logiciel mis à disposition est délivré à titre gratuit.

**ANNEXE 3 : DURÉE**  
La convention d'assainissement à laquelle il a procédé au 1<sup>er</sup> juillet 2025 pour une période de 30 ans, sera prolongée jusqu'à 30 ans.

**ANNEXE 4 : FONCTIONNEMENT**  
Une réunion de la présente sera effectuée :

- Entre le Président de la commune,
- M. le Maire,
- Le Maire de la commune de Drumettaz-Clara.



**DEC\_2025-181.PDF**

<https://grand-lac.fr/mon-agglo/gouvernance/actes-administratifs/actes-administratifs-grand-lac/decisions-du-president/decisions-2026/decision-n2025-181-mise-a-disposition-dun-logiciel-de-suivi-de-la-fiscalite-aupres-des-communes-membres-convention-entre-grand-lac-et-la-commune-de-drumettaz-clara-41736?>



**GRAND LAC**  
COMMUNAUTÉ D'AGGLO  
OMÉRATION

1500 Boulevard Lepic  
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.